

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 30 Janvier 2020
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2020-01-09 - INTERCOMMUNALITE (5.7) - SYNDICAT MIXTE
GRAND TOULOUS -MODIFICATION DES STATUTS**

DATE DE CONVOCATION : 23 JANVIER 2020

DATE DE PUBLICATION : 31 JANVIER 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (départ à compter de la 2020.01.12), Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de P. MATTEUDI), Laurent GUYOT (ayant la procuration de C. THERMINOT), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de G. BOULANGER), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Malika GHAZZALE, Mustapha ADRAYNI, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT (départ à la 2020.01.02), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de J-M. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Régis MATHIEU, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la fin : 7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Au début : 54 Présents. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 53 Présents. De la 2020.01.12 à la fin : 52 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Au début : 61 Votants. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 60 Votants. De la 2020.01.12 à la fin : 59 Votants.

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2010, transformant le Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement en Syndicat Mixte depuis le 1er janvier 2011 ;

Vu la délibération n°2011-17 du 27 juin 2011 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Grand Toulous,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 mai 2014 autorisant l'adhésion de la Communauté de Communes du Toulous et son périmètre entier au Syndicat Mixte du Grand Toulous,

Considérant la fusion de la Communauté de Communes du Toulous et de la Communauté de Communes de Hazelle en Haye au 1er janvier 2017, impliquant l'adhésion de la Communauté de Communes Terres Toulouses au Syndicat Mixte Grand Toulous,

Considérant que le SMGT est composé de la Communauté de Communes du Pays de Colombey Sud Toulous et de la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Considérant la délibération adoptée par le comité syndical du SMGT du 12 décembre 2019, visant à apporter une réponse aux difficultés d'obtention du quorum,

La composition de l'assemblée du SMGT a été revue ainsi qu'il suit : **au lieu de 38 délégués actuellement (19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour chaque collectivité), il est retenu 15 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour chacune**, soit 30 délégués titulaires et 20 délégués suppléants au total.

Sous réserve de validation par les 2 communautés de communes membres du SMGT, cette modification de gouvernance s'appliquera à compter du prochain renouvellement des délégués du syndicat au premier semestre 2020.

Il est rappelé que la législation en vigueur n'autorise aucun membre à être représenté par plus de 50% de délégués au sein du comité syndical.

La Communauté de Communes Terres Toulouses étant membre du SMGT, cette modification statutaire est soumise à l'approbation de son assemblée délibérante.

Après cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur FONTANA votant contre, décide :

- **D'Approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte Grand Toulous, telle qu'exposée ci-dessus.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

